

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUE
PAR AUTORITE DE JUSTICE

En exécution de l'Ordonnance N° 039/2016 aux fins de Confiscation et Vente **rendue le 21 Décembre 2016** par Monsieur le Président du Tribunal de Première Instance de Dapaong, à la requête du Commissaire des Douanes et Droits Indirects,

Il sera procédé sous l'autorité du Commissaire Général de l'OTR, à partir de **Mardi 21 Mars 2017, à 09 Heures**, jours et heures suivants, s'il y a lieu, à la vente aux enchères publique des biens suivants :

1- A Cinkassé : (21 et 22 mars 2017)

- Soixante-deux (62) Motos ;
- Et des marchandises diverses

1- A Dapaong : (23 et 24 mars 2017)

- Dix (10) Véhicules ;
- Trente-sept (37) Motos ;
- Et des marchandises diverses.

2- A Mango : (25 et 27 mars 2017)

- Deux (02) Véhicules ;
- Neuf (09) Motos ;
- Et des marchandises diverses.

Lesdits biens ont été saisis par la Douane en vertu de la **loi N°2014-003 du 28 Avril 2014** portant Code des Douanes ;

CONDITIONS DE PARTICIPATION A LA VENTE

- 1- La vente est faite au plus offrant et dernier enchérisseur avec paiement au comptant et sur place, majorée de 12% avec enlèvement immédiat. Aucune réclamation ne sera prise en compte après l'enlèvement des biens vendus ;
- 2- L'adjudicataire qui n'aura pas payé jusqu'à 18 heures (fin de la journée de la vente) le montant de son adjudication, verra son achat annuler purement et simplement ;
- 3- La participation du public à la vente implique l'acceptation des conditions ci-dessus mentionnées.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

S'ADRESSER A : Etude Maître Edmond M. AWESSO, Commissaire-Priseur, Boulevard Jean Paul II, Tokoin-Nukafu, 41, Rue 82 Koussatine, TKF, Côté Ouest ECONOF et Station Services SOMAYAF-NUKAFU, Tél. (+228) 22 35 14 04/ 90 03 97 77/99 55 98 17, Lomé (TOGO).

Lomé, le 08 Mars 2017.

LE COMMISSAIRE GENERAL p.i,

S. P. Kodjo ADEDZE